

De ces différents conflits, quelles en ont été les conséquences pour les forces armées françaises et puis-je oser faire des propositions ?

Les conflits issus de 2001 a sans doute fait prendre conscience à la nouvelle génération politique, peu au fait des questions militaires, que les armées pouvaient être un autre instrument de pouvoir dans les relations internationales, avec une vision pratique et utilitariste des armées, sans états d'âmes. Cela est bien loin, et heureusement, de la théorie de la force armée « en dernier recours » comme l'a préconisé un autre ancien Premier ministre (Dominique de Villepin). Changement de génération et il est sans doute temps d'entrer dans ce 21^{ème} siècle plutôt dangereux.

Le changement constitutionnel de 2008 a amené une meilleure participation du parlement aux opérations de guerre. C'est aussi des relations améliorées avec l'exécutif après une phase d'exaspération ou d'incompréhension mutuelle.

Cependant c'est surtout le retour de la guerre, avec encore ce manque regrettable de volonté politique de la nommer. Un soldat tué en Afghanistan n'est pas victime d'un accident du travail.

La société civile apprécie les armées même si elle ne semble pas toujours comprendre le sens de leur engagement. Ainsi 89% des sondés en ont une bonne opinion et 85% estiment qu'elles peuvent assurer la sécurité du pays (DICOD, sondage publié le 12 juillet 2011) malgré quelques relents de ce qui pourrait s'apparenter à de l'anti-militarisme primaire avec la polémique sur le 14 juillet suscitée par les propos d'Eva Joly.

C'est enfin la mise en place distincte d'une ligne budgétaire pour les opérations extérieures. Le surcôt de guerre en Libye n'a pas été imputé - officiellement - au budget des armées. Cependant je constate que 3,6 milliards d'€ (montant supérieur au prix d'un porte-avions) ont été pris sur le budget 2011-2013, auxquels s'ajoutent il y a peu 210M€ en grande partie sur les crédits d'équipements.

Que proposer dans l'approche de la mise à jour future du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale?

1. une vision politique à court terme des opérations alors que leur succès n'est pas soumis à une durée prédéterminée est préjudiciable au succès d'un engagement dans le contexte stratégique mondial. Les engagements militaires doivent être détachés des questions de politique intérieure. L'opposition, si elle le veut bien, doit être associée autant que possible à la prise de décision du recours aux forces armées.
2. L'homme est de nouveau au centre des combats avec la réhabilitation du combattant au contact, rustique, la réappropriation de l'espace militaire au sein des populations avec la contre-insurrection et la connaissance des cultures locales, le débat sur la place de la haute technologie dans la résolution des conflits. Je crois que nous disposons d'une armée bien aguerrie et qui doit être un instrument de puissance au même titre que les autres instruments diplomatiques, économiques sinon culturels. Il ne faudra donc ni brader les enseignements ni l'expérience acquise par des coupes budgétaires désormais lourdes de conséquences.

Une redécouverte de l'approche globale (Cf. David Galula, « Contre-insurrection : théorie et pratique » proposant un état-major civilo-militaire certes dans un autre contexte) mais en coalition, notamment grâce au retour nécessaire dans l'OTAN permet d'affirmer que le chef militaire sur le terrain reste celui qui amène la paix. Lui adjoindre au sein d'un état-major intégré un adjoint civil pour assurer la synergie de la mise en œuvre des instruments de pouvoir est une nécessité en opérations de contre-insurrection, de stabilisation sinon de haute intensité. En revanche, l'inverse doit se produire dès lors que le contexte sécuritaire est acceptable.

1. La guerre contre le terrorisme, ce dernier étant seulement un mode d'action au service d'une idéologie, doit être une des missions des forces armées malgré ce que vient d'évoquer un autre ancien Premier ministre, Lionel Jospin dans une interview qui m'interpelle dans sa perception de la réalité (Le Point, interview par Jean Guisnel). Dès lors que le combattant adverse vise les institutions et la population française, les forces armées doivent être associées étroitement aux autres moyens de l'Etat pour apporter des solutions autres que policières, et pas uniquement des contributions, si elles s'avèrent utiles.
2. Enfin, pour ne pas mettre nos soldats dans une situation inconfortable, la situation juridique de l'engagement militaire doit être clarifiée. Le parlement pourrait voter lors du débat sur le déploiement des forces la situation « de crise » qui permet d'adapter un droit du temps de paix à la situation de crise qui n'est non plus le droit du temps de guerre. Une modification constitutionnelle en ce sens serait donc opportune.

Pour conclure, les forces armées vivent le paradoxe de l'engagement dans des conflits multiples, de plus en plus violents, alors que leurs capacités se réduisent, à la différence du monde non occidental. Et ce n'est pas simplement une conséquence de la crise économique ! Le Livre blanc à la différence du premier devra donc plus intégrer les préoccupations des armées si les politiques veulent toujours disposer d'une capacité militaire crédible soit indépendante dans notre environnement stratégique proche, soit autonome dans notre environnement stratégique lointain, avec des personnels motivés au service de la République et de ses intérêts.